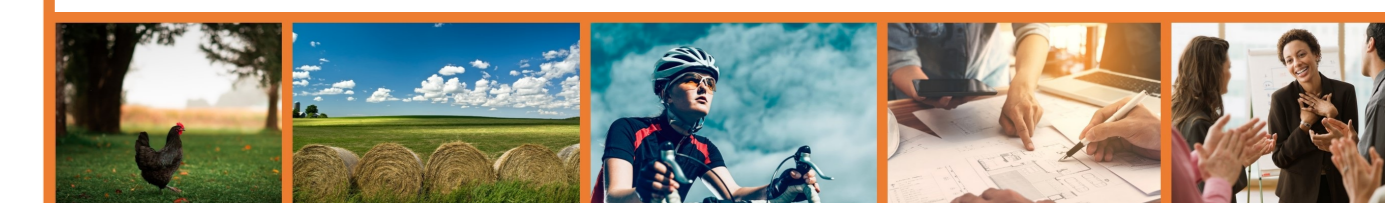




### Secteurs constructibles

Echelle : 1/10000



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

Le Président :

Tampon :

**Légende**

- ▬ Limite communale
- ▬ Parcelles
- ▬ Bâtiments
- ▬ Hydrographie

**Secteurs de la carte communale :**

- ▬ Secteurs où les constructions sont autorisées
- ▬ Secteurs réservés à l'implantation d'activités
- ▬ Secteur où les constructions ne sont pas admises à l'exception :
  - 1° De l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ainsi que de l'édification d'annexes à proximité d'un bâtiment existant ;
  - 2° Des constructions et installations nécessaires :
    - A des équipements collectifs ;
    - A l'exploitation agricole ou forestière, à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production ;
    - A la mise en valeur des ressources naturelles ;
    - Au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole.